

Professeur PURPER OUAKIL Diane,
Coordonnateur du département adolescent.

Villa des deux Ruisseaux

Service MPEA
Hospitalisation de Jour - Adolescents



CHU de Montpellier
Pôle Psychiatrie
116 impasse des deux Ruisseaux
34000 Montpellier
Tél : 04 67 33 26 70
www.chu-montpellier.fr

Une indication de prise en soin régulière en hôpital de jour a été posée pour votre adolescent, par le **pédopsychiatre**.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Un dossier d'hospitalisation de jour (avec création d'un numéro de séjour et édition d'étiquettes) est constitué pour chaque adolescent, afin de permettre la facturation des différentes séances.

N° UIC 0958.

Pour cela connectez-vous sur le site du CHU Montpellier-Espace Patient-Préparer mon dossier d'admission.

Sinon, vous pouvez vous rendre au bureau des admissions de l'hôpital Gui de Chau-liac munis de :

- La carte vitale
- La carte de mutuelle.

A l'issue de ces formalités administratives, **si des soucis de prise en charge par la sécurité sociale ou la mutuelle sont mis en évidence, veuillez-vous mettre en relation au plus vite** avec le cadre de santé de l'unité qui fera un lien avec l'assistante sociale du service.

Une fois ouvert, un dossier d'hospitalisation de jour est valable jusqu'à la fin de l'année en cours. Son renouvellement a lieu au début de chaque année civile.

Avant toute prise en charge, **une autorisation de soins doit être signée** par les parents, ou tuteur légal de l'adolescent mineur.

À son départ de l'unité, votre adolescent pourra être confié(e) à une personne majeure autre que vous-même uniquement si une autorisation écrite nous a été délivrée préalablement.

Cette démarche est nécessaire y compris pour les membres de la famille proche (grand parents, frères ou sœurs majeurs...) mais aussi pour les retours en véhicules sanitaires sans la présence des parents.

ORGANISATION DE L'HOSPITALISATION :

Votre adolescent sera donc accueilli sur cette unité d'hospitalisation de jour, à un rythme et sur des temps fixés par l'équipe médicale, en concertation avec l'équipe paramédicale.

Nous définirons son programme thérapeutique après 6 séances d'observation.

Deux soignants seront plus précisément référents de la situation de votre adolescent sur l'unité.

Ils seront vos interlocuteurs privilégiés.

L'unité est ouverte du lundi au vendredi de **9h00 à 16h30**.

Le mardi, de 14h à 16h30, et **le jeudi**, de 11h à 12h30, l'équipe est en réunion de travail. **L'accueil des adolescents dans ces tranches horaires n'a donc pas lieu.**

LE PROJET THERAPEUTIQUE :

Le **projet thérapeutique** de chaque adolescent **est personnalisé** afin de répondre au mieux à ses besoins, à ses capacités et aux perspectives d'évolution.

Les contacts téléphoniques, les rencontres parents / soignants sont établis en fonction des besoins. Et selon les disponibilités de chacun soit sur la villa, soit sur l'extérieur soit à l'hôpital Saint Eloi en consultation.

Le temps passé par votre adolescent sur l'unité est **un temps de soins, prescrit par le pédopsychiatre.**

Il convient donc de respecter le rythme prévu.

L'annulation d'une séance doit rester exceptionnelle et doit être faite en concertation avec le médecin, le cadre de santé de l'unité et l'équipe soignante.

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

A son arrivée, **votre adolescent** sera accueilli par l'un des soignants de l'unité.

Des temps de prises en soin individuelles ou de groupe lui seront proposés. Certaines séances pourront se dérouler à l'extérieur du service.

La médiation est un moment de soin organisée autour d'activités diverses : artistiques, sportives, ludiques...Utilisée comme un outil thérapeutique dans la mise en place du projet de soin de l'adolescent.

Les séances d'hospitalisation de jour sont planifiées sur la semaine. Nous vous **demandons de respecter les horaires posés** afin que nous puissions coordonner au mieux les différentes prises en soin.

HYGIENE ET SECURITE :

Nous vous demandons de nous signaler tout problème infectieux ou viral contracté par votre adolescent en cours de prise en soin, afin de prendre les mesures préventives nécessaires à la protection des autres enfants accueillis sur l'unité.

Ex : grippe, impétigo, poux...

Un traitement peut être donné si vous amenez l'ordonnance et les médicaments prescrits par votre médecin généraliste. Les infirmières feront prescrire par un médecin hospitalier, le traitement à donner pendant le temps de présence de l'adolescent sur la structure.

Les vaccinations sont obligatoires en collectivités, pour nous permettre de vérifier le calendrier vaccinal de votre enfant, nous vous demanderons de consulter son carnet de santé.

PREVENTION COVID-19 :

Le port du masque est obligatoire

A l'arrivée, la désinfection ou le lavage des mains est obligatoire ainsi que régulièrement au cours de la séance.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Toute l'équipe soignante se tient à votre disposition afin de répondre à vos questions.

L'ÉQUIPE COMPREND :

Une pédopsychiatre : **Dr Ha,**
Un/e interne,
Un/e cadre de santé,
Les infirmières et puéricultrices,
Éducateur/trice spécialisés,
Un/e psychologue,
Un/e assistante sociale,
Un/e professeur des écoles,
Un/e agent de service hospitalier.

NUMEROS UTILES :

Bureau d'équipe : **04 67 33 26 70**

Mail : villa-des-ruisseaux@chu-montpellier.fr

Cadre de santé : Catherine Guadagno : **07 88 01 46 10**

Assistante sociale : Françoise Miquel : **04 67 33 72 04**

Secrétariat MPEA : **04 67 33 72 49**

Bureau des entrées Gui de Chauliac : **04 67 33 76 52**

